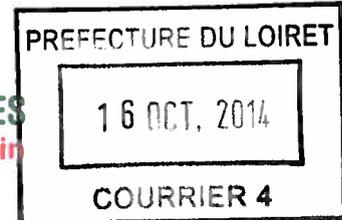




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2014

109/14

Date d'affichage : 3 octobre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil quatorze, le 30 septembre 2014
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 septembre 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du rapport d'activité 2013

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales, «*le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale*».

Le présent rapport retrace ainsi les activités de la Communauté de Communes exercées durant l'année 2013. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI, les habitants du Canton et toute personne intéressée par les réalisations

intercommunales. Il constitue de surcroît une mémoire des différentes actions entreprises par la collectivité sur cette année, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure.

Ce document a été élaboré par la Direction Générale de la Communauté de Communes, en coordination avec l'ensemble des agents œuvrant au développement de la structure communautaire qu'ils soient municipaux ou communautaires.

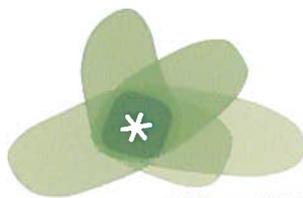
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2013 de la Communauté de communes.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

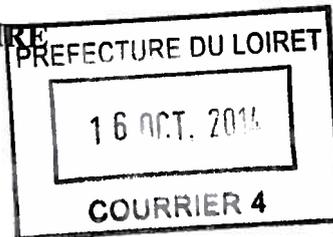
A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA FERTE-CHEVILLON" and "CANTON DE ST ALBIN".



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2014



110/14

Date d'affichage : 3 octobre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil quatorze, le 30 septembre 2014
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 septembre 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

La Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin a créé une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) qui se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers, et les établissements industriels.

Sur proposition des communes membres, le Conseil communautaire soumet à la Direction des Finances Publiques une liste de 40 personnes susceptibles d'être désignées en qualité de commissaires titulaires ou suppléants à la commission intercommunale des impôts directs. La Direction des Finances Publiques retiendra parmi cette liste 10 membres titulaires et 10 membres suppléants.

Après avoir recueilli les propositions des communes membres, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à soumettre à la Direction des Finances Publiques la liste suivante :

I - Propositions de membres titulaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

	NOM	PRENOM	date de naissance	profession	adresse complète n°, voie, lieu-dit commune	
<i>personnes domiciliées dans le périmètre de la communauté</i>						
1	MONTALIEU	THIERRY			6 bis rue des Temples	La Ferté Saint-Aubin
2	DE LIGNIERES	FREDERIQUE			Varannes	La Ferté Saint-Aubin
3	HARS	GILLES			799 route de Chaumont	La Ferté Saint-Aubin
4	DIFRANCESCO	SEBASTIEN			8 rue des Mousserons	La Ferté Saint-Aubin
5	FIDALGO	ISABELLE			1061 route de Chaumont	La Ferté Saint-Aubin
6	PINAULT	PATRICK			26 les Hauts de Saint Aubin	La Ferté Saint-Aubin
7	LEMARCHAND	JEAN-LOUIS	04/09/1954	Directeur Commercial	2 Le Marchais Timon - Route de Mézières	Ardon
8	LABLEE	DENIS	10/10/1958	Assureur	37 allée de Limère	Ardon
9	FOUILLOUX	JEAN-LUC	18/04/1953	Agent Immobilier	La Saugerie Bretandière	Ardon
10	MINIERE	CLAIRE	22/02/1955		"La Patouillis" 580 rue de la Fontaine	Ligny le Ribault
11	NAUDIN	DIANE	12/06/1947		305 rue du Général Leclerc	Ligny le Ribault
12	FERRUS	FRANCOIS	25/03/1942		"Le Duret"	Ligny le Ribault
13	PICHARD	MARIE-France				Ménestreau en Vilette
14	DERUYVER	BEATRICE				Ménestreau en Vilette
15	ROSE	SERGE				Ménestreau en Vilette
16	VILPOUX	MARCEL				Marcilly en Vilette
17	TIEU	ELISABETH				Marcilly en Vilette
18	LEYSSENNE	MICHEL				Marcilly en Vilette
19	BOUQUIN	JEAN-JACQUES	30/07/1950	retraité artisan	19 rue de la Clairière	Sennely
20	DE DREUZY	PHILIPPE	08/07/1950	exploitant forestier	La Turpinière	Sennely

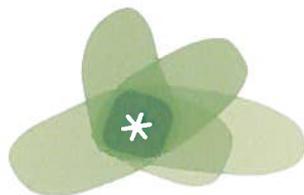
II - Propositions de membres suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

	NOM	PRENOM	date de naissance	profession	adresse complète n°, voie, lieu-dit commune	
<i>personnes domiciliées dans le périmètre de la communauté</i>						
1	CHOUIN	STEPHANE			54 Bd Foch	La Ferté Saint-Aubin
2	GROGNET	ELIANE			19, rue des Prés Fleuris	La Ferté Saint-Aubin
3	BOILEAU	NICOLE			"Beauvais" route de Ménestreau	La Ferté Saint-Aubin
4	PEZET	FRANCOIS			2 rue des Crocus	La Ferté Saint-Aubin
5	DELANNOY	DANIEL			9 rue de Sully	La Ferté Saint-Aubin
6	THENAULT	DOMINIQUE			Rue de Montesault	La Ferté Saint-Aubin
7	MAZURAY	JEAN-JACQUES	20/03/1939	retraité	185 route de Jouy	Ardon
8	DE CHANALEILLES	RENE	21/07/1929	Propriétaire terrien	La Renardière - route de la Ferté	Ardon
9	VANDEKERKOVE	PASCAL	31/05/1965		15 La Noue - route de Jouy	Ardon
10	THEFFO	JEAN-MARIE	26/05/1953		580 A rue de la Fontaine	Ligny le Ribault
11	DRUPT	DOMINIQUE	04/10/1954		"le Dau"	Ligny le Ribault
12	PAILLAT	CHRISTIAN	05/08/1946		11 place Royale Résidence Grand Siècle	Ligny le Ribault
13	LEMARCHAND	CLAUDE				Ménestreau en Vilette
14	VATZ	MARIE-ANNICK				Ménestreau en Vilette
15	PETIT	LAURENT				Ménestreau en Vilette
16	COUVRET	JEAN-CLAUDE	20/08/1935	retraité	chemin des Bretonnières	Marcilly en Vilette
17	DESCHAMPS	SYLVIE	01/01/1944	sans	Chilly	Marcilly en Vilette
18	GAUTHIER	JEAN-CLAUDE	03/01/1947	retraité	23 rue de Bellevue	Marcilly en Vilette
19	PERRUCHE	JEAN-MARC	19/11/1965	Gardien de la paix	39 rue de Maison Neuve	Sennely
20	GILLET	JEAN-LUC	13/03/1964	Chef de Projet	5 rue de Maison Neuve	Sennely

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2014

111/14

Date d'affichage : 3 octobre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil quatorze, le 30 septembre 2014
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 septembre 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Avenants aux marchés de travaux relatifs au Complexe aquatique du Cosson

Vu les délibérations n°12/38 en date du 05/07/2012, n°12/54 en date du 26/09/2012, n°12/65 en date du 24/10/2012, n°17/78 en date du 14/11/2012, autorisant le Président à signer les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation et l'extension du complexe aquatique intercommunal du Cosson.

En raison de travaux supplémentaires non prévus initialement lors de la consultation, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser la signature des avenants suivants, présentés et validés par la commission d'appel d'offres du 16 septembre 2014 :

Lot 3 : Terrassements – vrd – aménagements extérieurs

Le montant initial du marché avait été fixé au moment de l'attribution à 335 000€ HT soit 402 000€ TTC. En raison de travaux supplémentaires imprévus, il a été nécessaire de passer un premier avenant pour un montant de 68 579,78€ HT soit 82 295,74€ TTC. Et un second avenant pour un montant de : 13 100€ HT soit 15720€ TTC. Aujourd'hui, il est nécessaire de passer un troisième avenant, en raison de travaux supplémentaires non prévus, pour un montant de 6 472,25€ HT soit 7 766,70€ TTC, et pour

régulariser le retrait de prestations sur l'avenant n°1, d'un montant de - 13 938,45 HT soit -16 726,14€ TTC.

Montant de l'avenant n°3 : - 7 466,20 € HT soit - 8 959,44 € TTC

L'incidence financière cumulée des quatre avenants est de 22,15%.

Le nouveau montant du marché est fixé à **409 213,58 € HT soit 491 056,30€ TTC**

Lot 5 : Fondations gros œuvre – réseaux sous dallage

Le montant initial du marché avait été fixé au moment de l'attribution à 1 650 000,00€ HT soit 1 980 000,00€ TTC. En raison de travaux supplémentaires imprévus, il a été nécessaire de passer un premier avenant pour un montant de : 18 660,82€ HT soit 22 392,98€ TTC. Un second avenant pour un montant de : 59 686,05 € HT soit 71 623,26 € TTC. Et un troisième avenant de : 10 166,50€ HT soit 12 199,80 TTC. Aujourd'hui, il est nécessaire de passer un quatrième avenant.

Montant de l'avenant n°4 : 6 533,75 € HT soit 7 840,50 € TTC

L'incidence financière cumulée des quatre avenants est de 5,76%.

Le nouveau montant du marché est fixé à **1 745 047,12 € HT soit 2 094 056,54 € TTC.**

Lot 8 : Bardage et Isolation extérieure

Le montant initial du marché avait été fixé au moment de l'attribution à 163 921,91€ HT soit 196 706,29 € TTC. En raison de travaux supplémentaires imprévus, il a été nécessaire de passer un premier avenant pour un montant de : 7 135,23 € HT soit 8 562,27 € TTC. Un second avenant pour un montant de : - 1 590 € HT soit - 1 908 € TTC. Et un troisième avenant d'un montant de : 9 230.79 € HT soit 11 076,94 € TTC. Aujourd'hui il est nécessaire de passer un quatrième avenant.

Montant de l'avenant n°4 : 1 766,98 € HT soit 2 120,38 € TTC

L'incidence financière cumulée des quatre avenants est de 10,09%.

Le nouveau montant du marché est fixé à **180 464,91 € HT soit 216 557,88 € TTC.**

Lot 10 : Carrelage, faïences, miroiteries

Le montant initial du marché avait été fixé au moment de l'attribution à 261 669€ HT soit 314 002,80€ TTC. En raison de travaux supplémentaires imprévus, il est nécessaire de passer un premier avenant pour un montant de 2 171,45 € HT soit 2 605,74 € TTC. Et un second avenant pour un montant de 4 200€ HT soit 5 040€ TTC. Aujourd'hui, il est nécessaire de passer un troisième avenant.

Montant de l'avenant n°3 : 2 653,96€ HT soit 3 184,76€ TTC

L'incidence financière cumulée des deux avenants est de 3,44%.

Le nouveau montant du marché est fixé à **270 694,41€ HT soit 324 833,30€ TTC.**

Lot 11 : Menuiseries extérieures

Le montant initial du marché avait été fixé au moment de l'attribution à 87 452.72€ HT soit 104 943.26€ TTC. En raison de travaux supplémentaires imprévus, il est nécessaire de passer un avenant pour un montant de 5 604.94 € HT soit 6 725.93 € TTC. Et un second avenant de 3 900,71€ HT soit 4 680,85€ TTC.

Aujourd'hui, il est nécessaire de passer un troisième avenant.

Montant de l'avenant n°3 : 1 057,62€ HT soit 1 269,14€ TTC

L'incidence financière cumulée des trois avenants est de 12,07%.

Le nouveau montant du marché est fixé à **98 015,99 € HT soit 117 619,18 € TTC**

Lot 14 : Electricité

Le montant initial du marché avait été fixé au moment de l'attribution à 270 375,45€ HT soit 324 450,54 € TTC. En raison de travaux supplémentaires imprévus, il a été nécessaire de passer un premier avenant pour un montant de : 21 325,72 € HT soit 25 590,86 € TTC. Un second avenant pour un montant de 22 410,85€ HT soit 26 893,02 € TTC. Et un troisième avenant pour un montant de 6 538,51 € HT soit 7 846,21 € TTC.

Aujourd'hui, il est nécessaire de passer un quatrième avenant, en raison de travaux non prévus, d'un montant de 2 496,77€ HT soit 2 996,12€ TTC et pour régulariser l'avenant n°3, en retirant un devis d'un montant de -890,18€ HT soit -1 068,22€ TTC.

Montant de l'avenant n°4 : 1 606,59 € HT soit 1 927,91 € TTC

L'incidence financière cumulée des quatre avenants est de 16,77%.

Le nouveau montant du marché est fixé à **322 257,12€ HT soit 386 708,54€ TTC**

Lot 16 : Plomberie, sanitaire

Le montant initial du marché avait été fixé au moment de l'attribution à 233 051.35 € HT soit 279 661.62 € TTC. En raison de travaux supplémentaires imprévus, il a été nécessaire de passer un premier avenant pour un montant de 5 353.63€ HT soit 6 424.36€ TTC. Et un second avenant pour un

montant de 4 722.21 € HT soit 5 666.65 € TTC. Aujourd'hui, il est nécessaire de passer un troisième avenant.

Montant de l'avenant n°3 : 6 498,03 € HT soit 7 797,64 € TTC

L'incidence financière cumulée des trois avenants est de 7.11 %.

Le nouveau montant du marché est fixé à **249 625,22€ HT soit 299 550,27€ TTC**

L'incidence financière de la 4^{ème} vague d'avenants s'établit à 12 650,74€ HT soit 15 180,89€ TTC.

On constate une augmentation de 0,21 % sur les 7 avenants de la 4^{ème} vague.

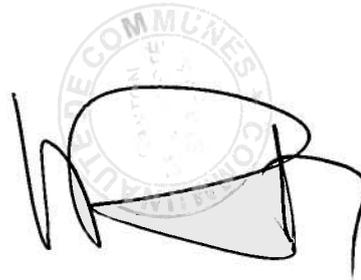
L'incidence financière de l'ensemble des avenants s'établit à 308 795,23 € HT soit 370 554,26€ TTC. On constate une augmentation de 5,19 % sur l'ensemble des 22 marchés de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants décrits ci-dessus.

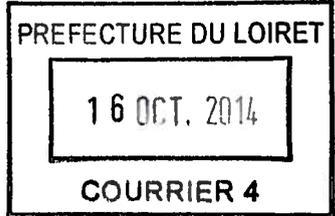
Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2014

112/14

Date d'affichage : 3 octobre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil quatorze, le 30 septembre 2014
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 septembre 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaebeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Avenant à la convention relative au groupement de commandes concernant la gestion et l'aire d'accueil des gens du voyage

Par délibération n°99/14 en date du 26/06/2014, il a été approuvé la convention constitutive du groupement de commandes relative à la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage.

Ce groupement était alors constitué de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, de la Communauté de Communes « Cœur de Sologne », et de la Communauté de Communes « Sologne des Rivières ».

Par courrier recommandé en date du 29/08/2014, la Communauté de Communes Sologne des Rivières, a souhaité se retirer du présent groupement.

L'article 3 de la convention prévoit que : « *Les membres du groupement de commandes sont libres de se retirer du groupement selon les modalités qui leurs sont propres* ». En raison de ce retrait, intervenant avant le lancement de la consultation, et suivant l'article 10 de convention qui stipule que :

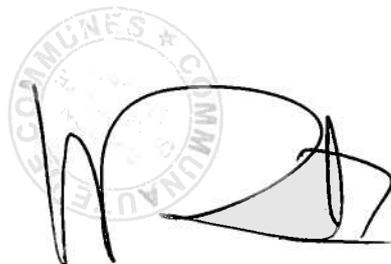
« La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant, approuvé par l'ensemble des membres du groupement selon les règles qui leur sont propres », il est nécessaire de modifier la convention par voie d'avenant, afin d'y retirer la Communauté de Communes Sologne des Rivières.

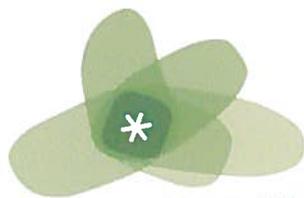
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement constatant le retrait de la Communauté de Communes Sologne des Rivières du groupement.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2014

113/14

Date d'affichage : 3 octobre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil quatorze, le 30 septembre 2014
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 septembre 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Approbation et signature de la convention constitutive au GIP APPROLYS

Par délibération du 26 juin 2014, le Conseil communautaire a décidé d'adhérer à la centrale d'achats APPROLYS, créée en 2014 par les départements du Loir-et-Cher, de l'Eure-et-Loir et du Loiret, sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP).

Pour rappel, APPROLYS, en tant que centrale d'achat :

- passe des marchés pour ses besoins propres,
- passe des marchés publics destinés à ses Membres,
- conclut des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres,
- passe des appels à projet destinés à ses Membres ou toutes autres procédures de mise en concurrence particulière prévues par des textes spécifiques ;
- passe des marchés subséquents destinés à ses Membres ;
- conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.).

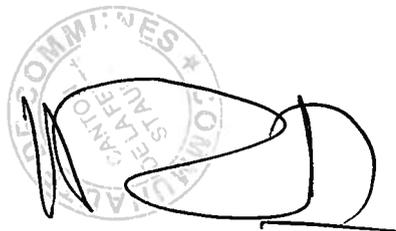
Il appartient à la Communauté de communes de valider la convention constitutive du groupement reçue le 5 septembre.

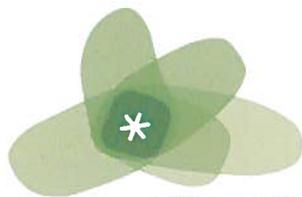
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention constitutive du GIP, et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer ou signer tout document s'y rapportant.
- **DESIGNE** Monsieur Hervé NIEUVIARTS en qualité de titulaire, représentant de la Communauté de communes de La Ferté Saint-Aubin, à l'Assemblée Générale d'APPROLYS et Monsieur Bertrand DAUDIN en qualité de suppléant, et de l'autoriser, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration.
- **INSCRIT** au budget 2015 les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle (50 € en 2014).

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2014

114/14

Date d'affichage : 3 octobre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil quatorze, le 30 septembre 2014
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 septembre 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Renonciation partielle à l'application de pénalités envers l'entreprise SUFFIXE

L'entreprise SUFFIXE est titulaire du lot 19 « cabines – casiers – vestiaires - équipements spécifiques », relatif à l'opération de travaux du Complexe Aquatique.

Pour rappel, ce marché a été conclu initialement pour un montant de 126 556,04€ TTC, il a fait l'objet de deux avenants, le premier d'un montant de -7 331,48€ TTC et le second d'un montant de -7 242,48€ TTC.

Le nouveau montant du marché est ainsi de 111 957,56€ TTC.

Par courrier de notre maître d'œuvre, le cabinet Coste, reçu dans nos services le 11 août dernier, il nous est demandé d'appliquer des pénalités à l'entreprise SUFFIXE.

Conformément au CCAP et suivant les récapitulatifs de l'OPC (organisation, pilotage et coordination du chantier) plusieurs raisons sont invoquées pour justifier l'application de ces pénalités :

- Absences aux rendez-vous de chantier : 5 100€ HT

- Retards calendaires : 2 239,20€ HT
- Remise tardive des plans EXE : 2 385,85€ HT

Le montant total de ces pénalités s'élève à 9 725,05€ HT soit 11 670,06€ TTC, ce qui représente 10,42% du montant du marché.

L'entreprise dans un courrier de réponse, reçu le 8 août dernier dans nos services, demande à la commune de ne pas appliquer ces pénalités en faisant valoir que :

- Pour les absences aux rendez-vous de chantier : leur présence n'était pas nécessairement requise et ils se sont excusés de leurs absences,
- Pour les retards calendaires : ils ont tardé à intervenir au début mais indépendamment de leur volonté et se sont rattrapés par la suite pour finir dans les temps.

Les pénalités étant appliquées à titre provisoire par le maître d'œuvre, le pouvoir adjudicateur est libre de les rendre définitives ou non.

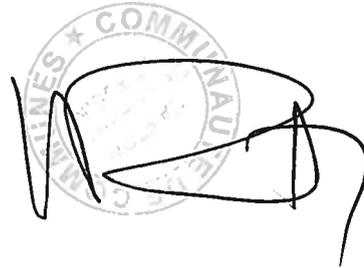
Au vu, d'une part, du lourd coût financier que représenterait l'application de ces pénalités en intégralité, et d'autre part, de la réactivité de l'entreprise pour compenser leur retard et finir les travaux,

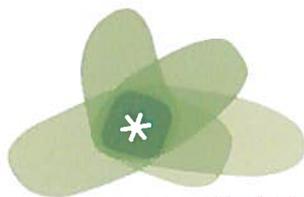
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROCEDE à une renonciation partielle aux pénalités, en leur appliquant des pénalités uniquement pour les absences aux rendez-vous de chantier pour un montant de 5 100€ HT soit 6 120€ TTC, représentant 5,45% du montant du marché.

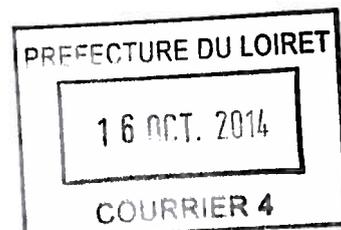
Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2014

115/14

Date d'affichage : 3 octobre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil quatorze, le 30 septembre 2014
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 septembre 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du rapport d'activité 2013 du SMICTOM de Lamotte - Salbris

En vertu de l'article L.2224-5 du CGCT et du décret 2000/404 du 11 mai 2000, le rapport annuel présente un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères mis en œuvre sur le territoire du SMICTOM au cours de l'année 2013.

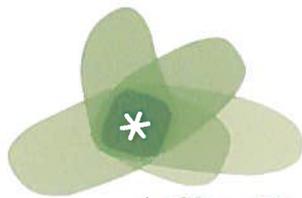
L'ensemble des documents joints en annexe propose un comparatif avec l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2013 du SMICTOM.

Le Président
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2014



116/14

Date d'affichage : 3 octobre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil quatorze, le 30 septembre 2014
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 septembre 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du rapport d'activité 2013 du SMIRTOM de Beaugency

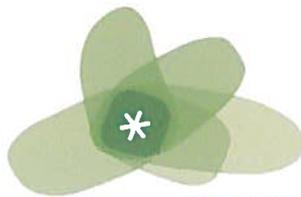
En vertu de l'article L. 5211-39 du CGCT, et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel présente un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères mis en œuvre sur le territoire du SMIRTOM de BEAUGENCY, au cours de l'année 2013.

Ce rapport dresse un bilan annuel du fonctionnement du SMIRTOM : évolution des tonnages de déchets issus de la collecte et du traitement des ordures ménagères, des collectes sélectives en porte à porte, et en apport volontaire ainsi que du fonctionnement des déchetteries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2013 du SMIRTOM.

Le Président
Jean-Paul ROCHE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2014

117/14

Date d'affichage : 3 octobre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil quatorze, le 30 septembre 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 24 septembre 2014 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes du canton de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et son décret d'application n°2012-1293 du 22 novembre 2012, créent pendant une durée de 4 ans des modes de recrutement réservés donnant accès au statut de fonctionnaire, pour les agents non titulaires sous certaines conditions.

Les modes de recrutement, selon les cadres d'emploi, sont :

- soit des sélections professionnelles organisées par les collectivités employeurs ou par le centre de gestion dans le cadre de conventions,
- soit des concours réservés,
- soit des recrutements réservés sans concours pour les premiers grades de catégorie C.

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il appartient au Conseil communautaire, après avis du Comité technique compétent, d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité territoriale, ou de l'établissement public intéressé, et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Le programme concerne un agent communautaire pour notre collectivité.

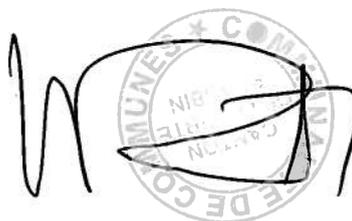
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Loiret en date du 17 juin 2014,

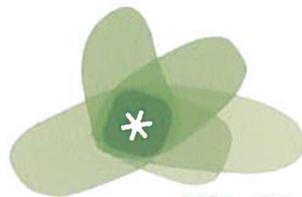
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire en annexe.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2014

118/14

Date d'affichage : 3 octobre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil quatorze, le 30 septembre 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 24 septembre 2014 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes du canton de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Délégation au Centre de Gestion pour l'organisation des sélections professionnelles

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, et son décret d'application n°2012-1293 du 22 novembre 2012 du 22 novembre 2012, relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique (...),

Vu la Délibération Communautaire du 30 septembre 2014 approuvant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

Considérant qu'il y a lieu, pour la mise en œuvre de ce programme pluriannuel, d'organiser des sélections professionnelles pour le grade d'Educateur des APS principal de 2^{ème} classe,

Considérant que la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin peut confier, par convention, au Centre de gestion, l'organisation des sélections professionnelles,

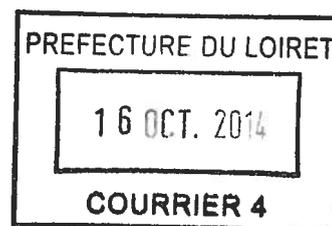
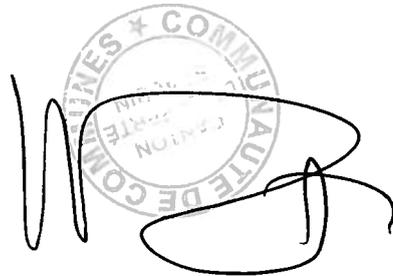
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONFIE, par convention jointe en annexe, au Centre de gestion du Loiret, l'organisation des sélections professionnelles, prévues à l'article 18 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, pour le grade d'Edicateur des APS principal de 2^{ème} classe,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget chapitre 012

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

PREFECTURE DU LOIRET

16 OCT. 2014

COURRIER 4

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2014

119/14

Date d'affichage : 3 octobre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil quatorze, le 30 septembre 2014

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 septembre 2014

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Modification du tableau des effectifs

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Dans le cadre d'une réorganisation de la mission de surveillance d'externat au collège du Pré des Rois de La Ferté Saint-Aubin, il convient de modifier le temps de travail de 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

La durée hebdomadaire de la mission de ces 3 postes est désormais fixée à 10h00 / semaine pendant les périodes scolaires soit 8h11 /semaine sur 44 semaines (sur l'année scolaire 2013 – 14 : les 30h00 / semaine étaient réparties sur 4 agents)

En cas de carence de recrutement de titulaires, l'autorité territoriale pourra recruter pour une vacance

temporaire d'emploi des agents non titulaires sur la base de l'article 3-2 de la loi 84-53 susmentionnée dans la limite de 12 mois. La rémunération sera calculée sur le 1^{er} échelon de l'échelle 3 soit indice brut 330 majoré 316.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE la durée hebdomadaire de 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 10h00 / semaine pendant les périodes scolaires soit 8h11 /semaine sur 44 semaines.

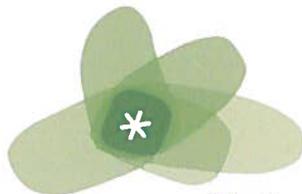
AUTORISE Monsieur le Président à procéder au recrutement de contractuels en l'absence de titulaires.

PRECISE que les crédits sont prévus en suffisance au chapitre 012

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE LA LOIRE" and "CANTON DE LAFFRE".



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2014

120/14

Date d'affichage : 3 octobre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil quatorze, le 30 septembre 2014
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 septembre 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Convention ERDF

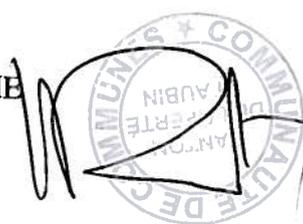
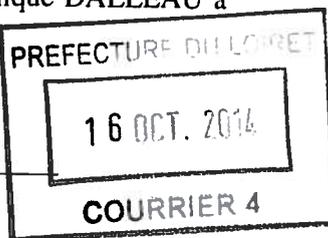
ERDF doit réaliser des travaux sur les parcelles BC 34 et BC 5, Zone de Marcilly en Villette, rue des érables, propriété de la Communauté de Communes. Il est donc nécessaire de créer une convention de servitudes entre la Communauté de Communes et ERDF afin de l'autoriser à réaliser dans une bande de 0,40 mètres de large, une canalisation Basse Tension souterraine sur une longueur totale d'environ 8 mètres, et de poser un socle avec grille 9 plages dans un mur, muret ou façade. Cette convention sera signée selon les termes du document annexé à la présente délibération et les travaux seront réalisés selon le plan défini par la convention.

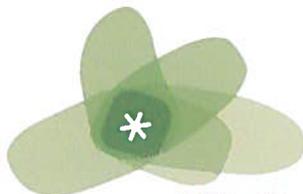
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE ERDF à réaliser des travaux sur les parcelles BC 34 et BC 5 zone de Marcilly-en-Villette.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de servitudes.

Le Président
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2014

121/14

Date d'affichage : 3 octobre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil quatorze, le 30 septembre 2014
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 septembre 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Convention de partenariat 2014 avec le Conseil général relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA

La précédente convention a été signée pour 1 an et a pris fin au 31 décembre 2013. Celle-ci est donc à renouveler à partir du 1er janvier 2014 (projet de convention reçu tardivement).

Cette convention fixe les modalités d'accompagnement des bénéficiaires du RSA socle qui ont fait l'objet d'une orientation vers le service social de la Communauté de communes.

Le public visé concerne les bénéficiaires du RSA « socle » (personnes isolées et couples sans enfant) qui résident sur les communes Ardon, La Ferté Saint-Aubin, Ligny Le Ribault, Marcilly en Villette, Ménestreau en Villette, Sennely.

L'objectif de l'action est de permettre au bénéficiaire de surmonter tout ou partie de ses difficultés dans un but d'insertion professionnelle et/ou d'insertion dans un autre dispositif.

Le référent social:

- est garant de la cohérence du parcours d'insertion, de la contractualisation des engagements et de la validité des contrats.
- par une prise en charge individuelle et collective, met en œuvre un ensemble de moyens censés contribuer à l'atteinte des objectifs d'un projet adapté au bénéficiaire
- repère, guide et accompagne les priorités successives pour un projet de vie et une amélioration du statut social et professionnel.

Le référent doit fournir à la Maison du Département et à la direction d'insertion du Conseil Général des bilans trimestriels et un bilan qualitatif de l'action annuelle.

Le financement accordé est calculé sur la base de 21 mesures (en fonction du nombre de contrats d'engagements réciproques établis avec les bénéficiaires). Le nombre de mesures est déterminé au regard du réalisé de l'année précédente.

Les 11 premières mesures sont rétribuées à hauteur de 490 €/mesure soit 5 390 € à l'année
Les 10 mesures suivantes sont rétribuées à hauteur de 400 €/mesure soit 4 000 €

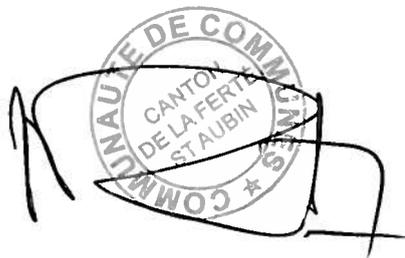
Un premier versement de 5 390 € sera réalisé dès signature de la convention. Le solde sera versé au regard du bilan annuel réalisé.

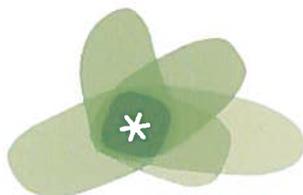
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le Conseil général relative au référencement social, et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2014

122/14

Date d'affichage : 3 octobre 2014

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil quatorze, le 30 septembre 2014
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 24 septembre 2014
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Convention d'adhésion à la Mission locale de l'Orléanais

La Mission Locale de l'Orléanais (MLO) est une association au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus du bassin d'emploi d'Orléans. Elle leur propose des prestations d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour faciliter leur accès à l'emploi et aux dispositifs d'orientation, de formation de logement...

Sur le territoire de la Communauté de communes du canton de La Ferté Saint-Aubin, l'action de la MLO se concrétise par un partenariat avec le CILS, désigné comme relais Jeunes MLO, que la Communauté de communes subventionne. Le CILS assure la fonction de relais MLO grâce au personnel qu'elle emploie. La MLO fournit de son côté un appui et des conseils personnalisés.

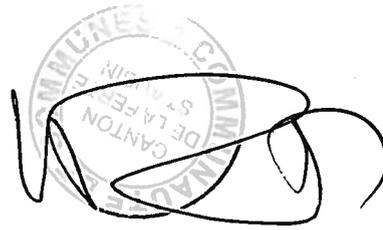
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec la Mission Locale de l'Orléanais,

et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNES DE LA FERRE" and "CANTON DE LA FERRE".

PREFECTURE DU LOIRET
16 OCT. 2014
COURRIER 4